

que faire pour éviter saisie de compte bancaire

Par zazadu34, le 25/02/2012 à 04:30

bonjour,

Voici mon problème.....

Je dois une somme d'argent à Cetelem et SOFINCO, que je ne peux honorer qu'en petite partie, un huissier m'avait adressé un accord amiable auquel je me conforme. Malgré cela, j'ai reçu une IP j'ai fait opposition immédiatement auprès du Juge en lui fournissant l'accord, ma situation financière, j'attend.....

L'huissier de Sofinco me dit qu'il est en attente de son IP. Je ferai de même auprès du Juge, mon GROS souci est que quand je fais mes comptes, (annexe financière adressée au Juge), j'ai bien entendu positionné mon loyer actuel car je ne souhaite pas léser ma propriétaire! Si sur mon compte bancaire il me reste une petite somme d'environ 200 euros, les huissiers peuvent-ils saisir quand même?

Ce qui est inquiétant c'est que je ne refuse pas de payer je les dois!

Mais si c'est pour ne plus pouvoir régler mon loyer actuel, edf, eau, mutuelle, assurances..... comment vais je faire ?

Ils vont me faire mettre à la rue ce sera encore plus critique!

Et si je demande un délai de grâce au Juge, dans 2 années il faudra que je paie la totalité ce sera impossible !

En fait c que je ne sais pas comment cela se passe, si l'huissier procède à la saisie du CB, s'il n'y a rien ok il ne prend rien, mais dès qu'il y a un virement il "se jette dessus"? Mon loyer est prélevé tous les mois, comme le reste, donc cela va me créer des soucis supplémentaires déjà que je ne dors plus.... cordialement

Par Christophe MORHAN, le 25/02/2012 à 07:57

Déposez en urgence un dossier de surrendettement, en cas de recevabilité poursuites suspendues